

# Fuite des compétences: les médecins étrangers bientôt autorisés à exercer au Maroc

**27.12.2023 Fuite des compétences: les médecins étrangers bientôt autorisés à exercer au Maroc**

Revue de presse. Le ministre de la santé et de la protection sociale, Khaled Ait Taleb, a annoncé lundi au Parlement la publication prochaine des textes d'application de la loi sur la fonction de santé. Cette mesure vise à attirer le personnel médical étranger et de renforcer les ressources humaines dans le secteur, indique le quotidien Aujourd'hui le Maroc dans son édition du 28 décembre.

Répondant à une question orale sur «le phénomène de migration du personnel médical à l'étranger» à la Chambre des représentants, le ministre a souligné que le manque de ressources humaines est un problème mondial avec une concurrence mondiale accrue qui fait que plusieurs pays rivalisent pour attirer les compétences médicales.

Le ministre a rappelé qu'une loi autorisant les médecins étrangers à exercer au Maroc avait été adoptée, à savoir la loi n°33.21 modifiant et complétant la loi n°131.13 relative à l'exercice de la médecine. Ce nouveau texte autorise et définit les conditions de recrutement des médecins étrangers au Maroc. Selon Ait Taleb, 453 médecins étrangers exercent actuellement dans le secteur privé marocain.

Le ministre a insisté sur l'importance de développer des incitations pour attirer les médecins étrangers vers le public. *«A l'heure où le personnel médical marocain migre à l'étranger, des compétences médicales étrangères souhaitent travailler au Maroc, et cela se fera à travers le jumelage que l'État entreprend avec d'autres pays afin d'attirer davantage de cadres médicaux, et également à travers un système d'incitation dans le secteur public»*, a-t-il souligné. Ainsi, le secteur public sera renforcé par la mise en œuvre de la loi sur la fonction de santé, *«qui comporte des incitations importantes»* lui permettant de renforcer sa compétitivité, lit-on.

*«Le Maroc fait face depuis plusieurs années à une pénurie de médecins qui ne cesse de s'aggraver avec le départ massif des médecins à l'étranger. Selon les chiffres officiels, environ 700 des 1.400 formés annuellement dans les facultés de médecine quittent le Maroc pour s'installer en Europe et au Canada»*, écrit Aujourd'hui le Maroc.

Le besoin en ressources humaines devrait s'accroître durant les prochaines années, notamment avec l'accroissement de la population et la diversification de ses besoins en matière de soins de santé. Pour remédier à cette situation, une convention-cadre, dotée d'une enveloppe budgétaire de 3 milliards de dirhams, avait été signée le 25 juillet 2022 entre les ministres de la santé et de l'enseignement supérieur et le ministre délégué chargé du budget. Celle-ci prévoit l'augmentation du nombre des professionnels de santé à plus de 90.000 à l'horizon 2025. Il est également prévu d'atteindre le seuil de 24 professionnels de la santé pour 10.000 habitants en 2025, puis de 45 à l'horizon 2030, contre 17,4

actuellement.

**Source**

: [https://fr.le360.ma/economie/fuite-des-competences-les-medecins-et-rangers-bientot-autorises-a-exercer-au-maroc\\_C4RGKBCBZZDQNBGIJ2C3KZKBVY/](https://fr.le360.ma/economie/fuite-des-competences-les-medecins-et-rangers-bientot-autorises-a-exercer-au-maroc_C4RGKBCBZZDQNBGIJ2C3KZKBVY/)